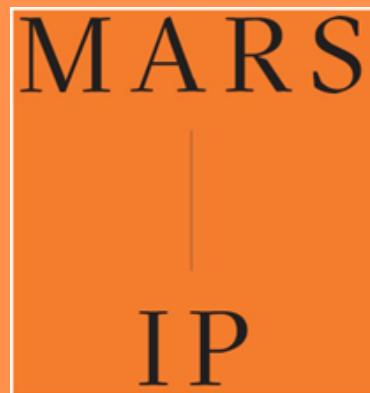


GUIDE N°2

L'USAGE PRUDENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ENTREPRISE : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



L'intelligence artificielle est un formidable levier de compétitivité, mais elle ne doit pas être utilisée à la légère. Une utilisation responsable et sécurisée est la clé pour éviter les pièges et tirer pleinement parti des avantages de l'IA en entreprise, voici l'objet de ce guide.

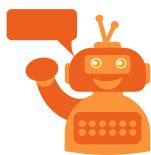
**Si vous ne donneriez pas une information à un inconnu dans la rue, ne la
communiquez pas non plus à une IA sans précaution.**

I - Les réglementations qui s'appliqueront à votre entreprise si vous utilisez des modèles d'IA

Les entreprises qui conçoivent ou utilisent des systèmes d'intelligence artificielle doivent désormais **se conformer à deux cadres juridiques essentiels** :

- **Le Règlement européen sur l'IA (AI Act)**, réglementation spécifique axée sur les risques liés au fonctionnement des systèmes, comme les biais, la sécurité ou encore la traçabilité — même en l'absence de traitement de données personnelles.
- **Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)** qui s'applique toujours dès lors que des données personnelles sont en jeu.

Par exemple :



- Une société dans l'alimentation utilise sur sa boutique en ligne un chatbot pour conseiller ses clients.
- Une société qui développe des SaaS (*software as a service*) dans l'éducation et la formation utilise une IA pour évaluer les acquis d'apprentissage.
- Un producteur français implémente un logiciel d'IA capable d'analyser des dossiers de candidats à des jeux ou à des postes, comportant des données personnelles et de santé.
- Une entreprise met en place des outils d'assistant de productivité bureaucratique.

Tous devront se mettre en conformité par rapport aux deux règlements cités plus haut!
Est-ce également votre cas ?



Vous développez, distribuez ou utilisez un modèle d'IA

Vous êtes situé au sein de l'Union européenne

Vous traitez des données personnelles

Check-list afin de savoir si vous êtes concerné par une mise en conformité au regard du RGPD et de l'IA Act.

I - Délimitations de l'obligation de mise en conformité

L'approche de l'IA Act se fonde sur le risque.

Il y a 4 niveaux de risques :

Par exemple : les assistants de productivité bureautique, les outils de traduction automatique

RISQUE NUL OU MINIMAL

Ou encore, les jeux vidéos utilisant l'IA, les filtres anti-spam

RISQUE LIMITÉ

- obligation accrue de transparence
- obligations d'informer l'utilisateur de la création ou d'interaction avec une IA.

Exemple : Si vous générez un contenu par l'IA telle que des deep fakes ou des textes ayant pour but d'informer le public sur des questions d'intérêt public il devra être identifié comme « généré par l'IA »

Par exemple : les IA génératives telles que ChatGPT ou GEMINI, les chatbots

LES SYSTÈMES D'IA À HAUT RISQUE

- Présente des risques graves pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux
- Ces systèmes d'IA sont soumis à des obligations strictes avant de pouvoir être mis sur le marché.
 - systèmes adéquats d'évaluation et d'atténuation des risques
 - haute qualité des ensembles de données alimentant le système pour minimiser les risques de résultats discriminatoires
 - enregistrement de l'activité pour assurer la traçabilité des résultats
 - une documentation détaillée fournissant toutes les informations nécessaires sur le système et son objectif
 - des informations claires et adéquates aux utilisateurs finaux
 - mesures de surveillance humaine appropriées
 - haut niveau de robustesse, de cybersécurité et de précision.



Par exemple : Les outils de recrutement, les systèmes d'évaluation automatisée dans des domaines sensibles

RISQUE INACCEPTABLE :

CELA EST TOUT SIMPLEMENT INTERDIT.

- la notation sociale,
- la manipulation et tromperie nuisibles basées sur l'IA,
- l'exploitation nuisible des vulnérabilités basée sur l'IA,
- l'évaluation et la prédiction du risque d'infraction pénale individuelle,
- la récupération non ciblée d'Internet ou de matériel de vidéosurveillance pour créer ou étendre des bases de données de reconnaissance faciale,
- la reconnaissance des émotions sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement,
- la catégorisation biométrique pour déduire certaines caractéristiques protégées et l'identification biométrique à distance en temps réel à des fins d'application de la loi dans les espaces accessibles au public



L'IA Act de l'Union européenne introduit un cadre

réglementaire pour encadrer les systèmes IA. Il impose des exigences en matière de transparence et de gestion des risques.

Cependant, cette réglementation ne s'applique pas directement à tous les outils IA utilisés par les entreprises, laissant une zone grise pour de nombreuses applications courantes.

En effet, cette obligation varie selon le rôle de l'entreprise (fournisseur, déployeur, utilisateur) et le niveau de risque associé aux systèmes d'IA utilisés.

II - Les étapes vers la mise en conformité

Identifier les systèmes d'IA et les traitements de données puis classer les selon leur niveau de risque (voir partie I.)

Vérifier les outils tiers que vous utilisez. Ils doivent également être en conformité

Un de ces cas se rapproche-t-il de ce que vous proposez ou utilisez comme systèmes d'IA ?

- Proposer des recommandations personnalisées à vos clients
- Utiliser un assistant de productivité bureaucratique
- Utiliser des traducteurs automatiques

VOUS UTILISEZ DES SYSTÈMES D'IA À RISQUE MINIMAL

Vous n'avez rien à faire

- Proposer un Chatbot à ses clients
- Générer du contenu automatiquement
- Générer des textes par IA ayant pour but d'informer le public sur des questions d'intérêt public

VOUS UTILISEZ DES SYSTÈMES D'IA À RISQUE LIMITÉ

Vous avez une obligation accrue de transparence par :

- l'obligation de transparence sur le fonctionnement du système
- l'obligation d'informer l'utilisateur de la création ou d'interaction avec une IA

- Analyse automatisée de CV
- Utiliser des systèmes d'évaluation automatisée des acquis d'apprentissage
- Utiliser des informations biométriques
- Utiliser de systèmes de profilage éducatif ou d'autre domaine critique

VOUS UTILISEZ DES SYSTÈMES D'IA À HAUT RISQUE

Vous devez mettre en place une gouvernance interne par :

- une documentation technique complète du système et des décisions prises
- l'utilisation de données de qualité pour éviter biais et hallucinations
- la transparence par l'information des utilisateurs finaux
- le contrôle humain

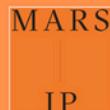
- Utiliser l'IA pour détecter l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou religieuses à partir de données comportementales ou biologiques.
- Manipuler des personnes vulnérables pour influencer leurs décisions.
- Effectuer de la notation sociale

VOUS UTILISEZ DES SYSTÈMES D'IA À RISQUE INACCEPTABLE

Leurs usages doivent stopper

GUIDE N°1

L'USAGE PRUDENT DE
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE EN
ENTREPRISE :
OPPORTUNITÉS, RISQUES ET
BONNES PRATIQUES



L'intelligence artificielle est un formidable levier de compétitivité, mais elle ne doit pas être utilisée à la légère. Une utilisation responsable et sécurisée est la clé pour éviter les pièges et tirer pleinement parti des avantages de l'IA en entreprise, voici l'objet de ce guide.

Si vous ne donnez pas une information confidentielle à un inconnu dans la rue, ne la communiquez pas non plus à une IA sans précaution.

MARS-IP - 2025

À lire également :

Le volume 1 du guide sur l'usage de l'intelligence artificielle en entreprise

Le Cabinet d'avocats MARS-IP, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, droit des données à caractère personnel, des communications et des nouvelles technologies est à votre disposition pour toutes demandes en la matière.

M A R S
|
I P

MARS - IP

Bleibtreustr. 20 - D-10623 Berlin - t: +49 (0) 30 56 55 355 0 - Cell: +49 17 32 30 38 33
26, rue du Quatre-Septembre - F-75002 Paris - t: +33 (0) 1 44 39 49 50 - Cell : +33 6 18 90 20 07
www.mars-ip.eu | mars@mars-ip.eu